



Réf : CA2023/43

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUILLET 2023

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT (CPGE)

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 13 juillet 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,

Vu la délibération CA2023/04 du 27 janvier 2023 portant approbation de conventions de partenariat (CPGE) [relatives aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) conclues entre l'Université Bordeaux Montaigne, la Région Académique Nouvelle-Aquitaine et respectivement- le lycée Camille Jullian (Bordeaux), le lycée Louis Barthou (Pau), le lycée Montaigne (Bordeaux)],

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE**

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration approuve deux conventions de partenariat relatives aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) conclues entre l'Université Bordeaux Montaigne, la Région Académique Nouvelle-Aquitaine et respectivement :

- le lycée Bertran-de-Born (Périgueux) ;
- le lycée Gay-Lussac (Limoges) ;

(Cf. conventions versées à l'appui de la présente délibération).

Article 2 :

La présente délibération entre en vigueur à compter de la date de sa publication après transmission à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine (selon les modalités définies à l'article 3 de la présente délibération).

Article 3 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.
Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 13 juillet 2023.

Membres présents	22
Membres représentés	8
Abstention (s)	0
Votants	30
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	30
Pour	30
Contre	0

Le Président
UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Lionel LARRÉ. PRÉSIDENTE

20 JUIL. 2023

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux le :

20 JUIL. 2023